

Stratégie minérale du Québec

MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR



Préparer l'avenir du secteur minéral québécois

Déposé au

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec

Octobre 2007

Préambule

Au cours des dernières années, plusieurs consultations publiques ont été menées au sujet des ressources naturelles. Il en ressort, notamment, que les régions souhaitent s'approprier davantage la gestion de leurs ressources naturelles et de leur territoire et qu'elles désirent obtenir les moyens pour assumer cette participation.

Depuis plus de vingt (20) ans, la région réclame, lors de différentes consultations, le contrôle de la gestion des ressources naturelles et la prise en main de ses leviers décisionnels. **Le 6 novembre 2005, les citoyens ont d'ailleurs confirmé ce mandat aux élus municipaux lors de la consultation populaire afin de négocier** avec le gouvernement du Québec une **entente** portant sur la **décentralisation** de la gestion des ressources naturelles.

Dans la foulée du rapport Coulombe, le gouvernement a adopté le décret 929-2005 *Concernant l'approbation du programme relatif à l'implantation de commissions forestières régionales et à la conception et à la préparation de plans régionaux de développement forestier.*

On y mentionne que le *gouvernement entend valoriser l'autonomie locale et régionale pour répondre à la volonté des communautés et des régions de prendre en main leur développement et que des budgets sont prévus pour permettre au ministre des Ressources naturelles et de la Faune d'établir **les bases d'une gestion décentralisée des forêts du domaine de l'État, et que le ministre entend soutenir financièrement la participation autochtone à des projets pilotes visant à décentraliser la gestion des forêts publiques.***

La proposition gouvernementale à la Table Québec-Régions le 23 novembre 2005 portait sur une gouvernance *renouvelée des ressources naturelles et du territoire du Québec, soit une gestion intégrée et régionalisée au profit de la création de la richesse.*

Ce document étend aux ressources énergie et mines le concept des commissions forestières (forêt, faune, territoire) et du plan régional forestier.

Les objectifs de cette nouvelle gouvernance sont entre autres de *régionaliser davantage la gestion des activités du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), de donner aux régions la possibilité d'assumer plus de responsabilités dans la gestion des ressources naturelles et du territoire public et de créer de la richesse par la réalisation de projets mobilisateurs.*

Dans cet optique, les recommandations concernant le développement du secteur des minéraux industriels, dans le cadre de la Stratégie minérale du Québec, visent à favoriser une plus grande autonomie régionale en cette matière et répondront aux prémisses de décentraliser la gestion des ressources naturelles vers le Saguenay – Lac-Saint-Jean.

Mise en contexte

Le sous-sol de la région Saguenay–Lac–Saint-Jean fait partie de la Province géologique de Grenville et se caractérise par un potentiel minéral diversifié. Cette diversité est à l'origine du type d'exploitation minérale que connaît la région : les géomatériaux de construction (sable/gravier et pierre concassée de divers types), les minéraux industriels comprenant les pierres dimensionnelles et architecturales (granit de diverses couleurs dont le granit noir ou anorthosite), et d'autres substances (alumine, calcite ou marbre blanc, silice, wollastonite, syénite à néphéline, apatite, tourbe de sphaigne) et des métaux à ferro-alliages (silicium, niobium, titane, vanadium). Ces types d'exploitation contrastent grandement avec celles des camps miniers traditionnels (Abitibi et Côte Nord) et ont donné naissance à de nombreuses entreprises (PME) dans la région depuis les années '50. Certaines ont atteint la dimension de groupes industriels bien structurés et intégrés et exportent des produits semi-finis sur les marchés nationaux et internationaux. Néanmoins, la région recèle également de nombreux indices de minéraux métalliques (surtout de nickel et cuivre mais aussi de zinc, platine / palladium et or).

Le contexte géologique de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean en fait un territoire propice à la production de minéraux industriels. Des indices d’ilménite, de quartz, de granit, de marbre calcitique et dolomitique, d’ocre, de tourbe, etc. sont répertoriés sur le territoire. Au total la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean comprend 16 entreprises reliées aux minéraux industriels. Elle compte, une mine sensu stricto soit la mine Niobec de St-Honoré, une carrière d’extraction de granulats de marbre calcitique blanc, trois exploitations de tourbières et plusieurs carrières de granit.

Aussi, en février 2003, dans le cadre de la démarche ACCORD, une entente conclue entre la région (CRCD), le gouvernement du Québec et la Société générale de financement (SGF) a reconnu les minéraux industriels parmi les créneaux d’excellence qui caractérisent le Saguenay–Lac-Saint-Jean.

La prochaine stratégie minérale du Québec revêt donc par son caractère structurant une importance vitale pour le développement économique et social de la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean, d’autant que nos secteurs traditionnels d’activités, notamment celui de la forêt, connaissent une période de fortes turbulences.

Principaux enjeux pour la région Saguenay – Lac-Saint-Jean

Enjeu 1 – Acquisition de nouvelles connaissances sur le territoire

Les activités de Géologie Québec sont essentielles au développement du secteur minéral des régions ressources. Le degré peu élevé de connaissances de la géologie de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean ne favorise pas la venue des grandes entreprises d’exploration minérale sur le territoire. Pourtant, ces entreprises sont les acteurs qui permettent, ultimement, la découverte de nouveaux gisements. Le développement du secteur est actuellement pris en charge par les prospecteurs de la région qui jouent un rôle essentiel dans le développement minéral. Ces prospecteurs sont regroupés au sein de L’Association des prospecteurs de la région Saguenay-Lac-Saint-Jean et reçoivent, depuis le retrait en 2003 du MRNF de l’Entente spécifique conclue avec la région pour le développement des ressources minérales, un encadrement minimum dispensé par le Fonds minier du Saguenay-Lac-Saint-Jean. D’ailleurs, il est bon de rappeler que cette association reçoit depuis cette année un support financier de la Conférence régionale des élus via le Programme de Participation Régionale (PPR) et cela afin de mettre à profit l’expertise et la contribution de ses membres au développement du territoire et de ses ressources.

Nous sommes d’avis qu’un accroissement des connaissances sur le territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean permettra de stimuler l’exploration minérale et ultimement la découverte de nouveaux gisements. Cet accroissement des connaissances devrait se faire prioritairement par trois actions complémentaires:

1. Des relevés géoscientifiques (cartographie);
2. L’acquisition de nouvelles données stratégiques permettant de guider l’exploration via un relevé régional de sédiments de fonds des lacs;
3. Un support aux activités de prospection.

Action 1 – Relevés géoscientifiques

La couverture géoscientifique actuelle du territoire est constituée de relevés relativement anciens et peu détaillés. Seule une portion de la région (20%) a été couverte par des relevés récents au 1 :50,000 (cartographie du MRNF par Claude Hébert).

RECOMMANDATION 1 – Que le gouvernement du Québec élabore et réalise un programme en continu de cartographie visant ultimement à doter d’ici cinq ans l’ensemble du territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean de cartes géologiques au 1 :50,000.

Action 2 – Couverture de sédiments de fonds de lac

Les sédiments de fonds de lac représentent un outil permettant de porter un jugement sur un territoire et d’orienter les travaux d’exploration. La couverture actuelle est incomplète et les techniques d’analyse modernes permettent une meilleure précision et un plus large éventail d’éléments. Ce relevé stratégique pourrait se faire en partenariat avec des entreprises intéressées, le ministère et la région. Ce relevé aurait l’avantage de stimuler et de mieux orienter les activités d’exploration par les prospecteurs de la région et par les entreprises d’exploration minière.

RECOMMANDATION 2 – Que le gouvernement du Québec réalise, dans les plus brefs délais, en partenariat avec les organismes régionaux habilités, une couverture de relevé de sédiments de fonds de lac au Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Action 3 – Un support aux activités de prospection

La prospection et par conséquent le soutien aux prospecteurs de la région représente un instrument de développement régional. Ces prospecteurs permettent la mise à jour de nouveaux indices de minéralisation en métaux usuels (Ni et Cu) et de minéraux industriels comme la calcite et le quartz ainsi que de pierre architecturale.

Le Fonds minier du Saguenay—Lac-Saint-Jean a vu le jour en 1993 et a été un acteur de premier plan pour le développement minéral de la région au niveau de la formation et de l'encadrement de prospecteurs. On lui doit notamment :

- La formation de plus de 200 prospecteurs dans la région;
- La multiplication par vingt du nombre d'indices minéraux (cuivre, nickel, zinc, or, etc.), de minéraux industriels (marbre blanc et à olive, silice, néphéline, ilménite) et de nouveaux sites de granit sur l'ensemble du territoire, dont plusieurs carrières de pierre architecturales actuellement en exploitation;
- La venue d'une douzaine (12) d'entreprises d'exploration (majeurs et juniors) sur l'ensemble du territoire de la région;
- Une soixantaine de prospecteurs encore actifs sur l'ensemble du territoire.
- La valorisation du potentiel de la région pour les minéraux industriels.

Les coûts afférents au fonctionnement du Fonds ont toujours été supportés par la région, la CRÉ- du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Ville de Saguenay ainsi que les MRC Lac-Saint-Jean-Est, Domaine-du-Roy, Fjord-du-Saguenay et de Maria-Chapdelaine. Toutefois, le financement des activités de prospection devrait faire partie des priorités du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec et devrait être pris en compte dans la mise en oeuvre de la Stratégie minérale du Québec.

RECOMMANDATION 3 - Que le gouvernement du Québec en partenariat avec les intervenants régionaux concernés contribue, par la mise en place d'un programme de soutien adapté à la réalité du Saguenay—Lac-Saint-Jean, au développement et au support de la prospection en y encourageant notamment des activités d'encadrement aux prospecteurs, de formation et de communication.

Enjeu 2 – Le développement des minéraux industriels

Le Saguenay—Lac-Saint-Jean est reconnu comme une région productrice et exportatrice d'importance de plusieurs minéraux industriels. L'entente signée entre le comité régional ACCORD, le gouvernement du Québec et la Société générale de financement (SGF) stipule que le créneau des minéraux industriels se caractérise par le développement d'activités d'exploration, d'exploitation et de développement du secteur industriel de transformation minérale.

À partir de ces éléments, les principaux acteurs de la région pour le secteur minéral ont entrepris une démarche en 2004 afin d'augmenter les activités et les retombées autour des minéraux industriels pour la région. Les principales actions se résument comme suit :

- Création d'un comité créneau (Démarche Accord) sur les minéraux industriels en 2004, réunissant différents intervenants (industries, ministères, CERM/UQAC et CRÉ);
- Réalisation d'une étude¹ par la firme DENCO sur le développement des minéraux industriels au Saguenay – Lac-Saint-Jean en 2005;
- Plan d'action préliminaire réalisé par le comité créneau en septembre 2006 visant à créer une structure régionale orientée autour de trois axes principaux d'intervention :
 1. Support aux entreprises, entrepreneuriat et mise en marché;
 2. acquisition de connaissances, recherche et développement, formation;
 3. leadership et coordination;

¹Stratégie de développement de l'industrie des minéraux industriels du Saguenay – Lac-Saint-Jean. Mai 2005. Préparé par DENCO pour le Comité créneau. 85 p.

- Plan de transition amorcé en décembre 2006 comprenant trois volets :
 1. Développement des projets porteurs pour le développement des minéraux industriels pour la région (volet confié à DENCO) ;
 2. support aux activités régionales de prospection (Volet confié au Fonds miniers du SLSJ);
 3. établissement d'une planification stratégique pour les minéraux industriels (volet confié au Centre d'entrepreneuriat et d'essaimage de l'UQAC ; CEE-UQAC).

Les éléments du dernier volet sont importants dans l'orientation et les recommandations actuelles. Bien que la région Saguenay-Lac-Saint-Jean soit reconnue pour ses minéraux industriels, nous pensons que le développement de ce secteur dans la région passe par le développement du créneau pour l'ensemble du territoire du Québec. L'analyse du CEE-UQAC² a fait ressortir :

1. que les différentes familles de minéraux industriels ne sont pas exclusives à une région administrative donnée.
2. que la majorité des entreprises privées oeuvrant dans le secteur des minéraux industriels sont actives dans plus d'une région à la fois.

Nous sommes d'avis que le développement du potentiel économique des minéraux industriels devrait être la responsabilité d'un organisme indépendant. Ainsi, au Québec, bien que certains acteurs ayant une clientèle provinciale touchent à ce secteur et l'animent indirectement en se préoccupant des mines en général (Association minière du Québec, etc.), aucune structure n'est actuellement chargée précisément de favoriser le développement économique du secteur des minéraux industriels.

Pour réaliser cet objectif, la CRÉ du Saguenay-Lac-Saint-Jean est d'avis qu'il faut créer un organisme de service au développement des minéraux industriels. En ce sens nous formulons la recommandation suivante :

² Planification stratégique et plan d'action. Développement des minéraux industriels. 2007. Planification stratégique et opérationnelle 2008-2011. Document présenté à Ressources naturelles et Faune Québec par le Centre d'entrepreneuriat et d'essaimage, Université du Québec à Chicoutimi. 104 p.

RECOMMANDATION 4 - Que le gouvernement du Québec encourage et soutienne le développement des minéraux industriels au Québec par la mise en place au Saguenay-Lac-Saint-Jean d'une structure nationale vouée à la consolidation et au développement de l'industrie québécoise des minéraux industriels.

Enjeu 3 - Maintenir et développer les expertises régionales dans le domaine de l'exploration minérale

La région Saguenay-Lac-Saint-Jean a été l'instigatrice d'une structure de recherche appliquée et d'innovations en exploration minérale, via le Consortium de recherche en exploration minérale (CONSOREM), fondé en 2000 grâce à l'appui financier de démarrage du Conseil régional de développement-02. La région a alors agi comme bougie d'allumage à ce qui allait devenir un fructueux partenariat de recherche entre entreprises, gouvernements et universités. Le CONSOREM poursuit ses activités de recherche et d'innovations appliquées à l'exploration minérale avec l'appui financier de la Conférence régionale des Élus du Saguenay – Lac-Saint-Jean.

Le démarrage dans la région du CONSOREM s'explique par le fait que l'Université du Québec à Chicoutimi possède un secteur des Sciences de la Terre actif en enseignement et recherche relié aux ressources minérales.

Le CONSOREM compte aujourd'hui 11 membres industriels, 2 paliers de gouvernements et 3 membres universitaires.

Les objectifs sont les suivants :

- développement de technologies et de connaissances appliquées à l'exploration minérale ;
- développement de modèles d'exploration minérale ;
- transfert de connaissance vers l'industrie ;
- formation de personnels hautement qualifiés en exploration minérale.

Les actions du CONSOREM sont :

- Supporter la réalisation des travaux de recherche reliés à l'exploration minérale en milieu universitaire ;
- regrouper les intervenants industriels et gouvernementaux intéressés à la réalisation de programmes de recherche et développement (R&D) pouvant répondre aux besoins régionaux et nationaux en exploration minérale ;
- constituer une masse critique de chercheurs en mesure de répondre à certains besoins précis des industriels et de produire une somme importante de bénéfices collectifs ;
- permettre aux étudiants de développer des habiletés professionnelles dans les différents domaines de l'exploration minérale soit, notamment, par la recherche ou des stages ;
- doter les membres d'un mécanisme adéquat d'orientation et de gestion de la recherche appliquée à l'exploration minérale ainsi que d'utilisation des résultats obtenus.

La CRÉ du Saguenay – Lac-Saint-Jean a soutenu et continue de soutenir le fonctionnement du CONSOREM. Elle a été l'intermédiaire par lequel la première entente spécifique sur le développement minérale a été négociée et signée en 2001. Elle est encore aujourd'hui un organisme partenaire actif dans la finalisation de l'actuelle entente spécifique pour le renouvellement du CONSOREM pour les années 2007-2012.

Le ministère des Ressources naturelles et de la faune fait partie des partenaires actifs qui ont supportés financièrement le CONSOREM dès son démarrage. Comme les enjeux du CONSOREM sont de maintenir un niveau de financement adéquat permettant le maintien d'une équipe de recherche performante, il importe que le ministère maintienne et accroisse son appui qui est essentiel au fonctionnement du CONSOREM.

RECOMMANDATION 5: Le gouvernement du Québec doit assurer la pérennité des activités de CONSOREM, en le finançant adéquatement comme outil de développement pour le Québec et la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

D'autre part, la région Saguenay – Lac-Saint-Jean contribue à la formation d'une main d'œuvre dans le secteur minéral par ses programmes universitaires en géologie et génie géologique de l'UQAC. De fait, au Québec, seule l'UQAC offre les cycles universitaires en géologie et génie géologique dans une région ressource. Cette situation a toujours donné à l'UQAC un avantage stratégique pour fournir des spécialistes prêts à accepter des postes dans les régions ressources. D'ailleurs, les finissants de l'UQAC occupent maintenant des postes clés dans plusieurs entreprises minières québécoises et canadiennes.

Mais force est de constater que la formation de géologue ou d'ingénieur géologue sont des programmes à faible clientèle parfois difficiles à justifier dans les conjonctures économiques défavorables. Pourtant cette formation est indispensable pour le futur du secteur minier québécois.

Nous pensons que l'un des problèmes auquel fait face ce secteur est celui de la méconnaissance de la discipline (géologie) et de l'importance économique pour le Québec du secteur minéral.

Afin de remédier au premier volet, nous pensons que la formation de niveau collégial en Sciences de la nature devrait inclure un cours de géologie.

RECOMMANDATION 6: Exercer les pressions nécessaires en vue de favoriser la réintroduction d'un cours de géologie générale dans les programmes de Sciences de la nature des collèges du Québec .

Délégation de la gestion de l'exploitation des sablières et des gravières sur les terres publiques

La gestion décentralisée des ressources naturelles est une façon de s'approprier un levier de développement sur notre base économique, de maximiser la création de la richesse et l'emploi.

Dans ce sens, les intervenants régionaux entendent se servir de l'opportunité créée, par le Premier Ministre, dans le cadre du Forum des générations, qui signait le 14 octobre 2004, avec les deux (2) Unions municipales, un protocole favorisant le développement de projets de décentralisation.

Maintenant, il y a un consensus régional (entreprises, organisations de travailleurs, organisations socio-politiques, environnementalistes, villes et municipalités) quant à la gestion décentralisée des ressources naturelles. L'expertise est présente en région et nous pourrions faire plus et mieux en fonction de nos intérêts régionaux, et ce dans le contexte du développement durable.

Comme pour la gestion des territoires publics intramunicipaux (TPI), les MRC et la CRÉ ont déjà demandé l'élargissement de l'entente à l'ensemble du territoire municipal et la récupération de la gestion du foncier (villégiature) sur l'ensemble du territoire régional. De même, la gestion des sablières et des gravières faisant partie des ressources naturelles devrait être décentralisée selon des modalités qui permettront une gestion efficace et adaptée à la réalité de la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean

Recommandation 7 : Que le gouvernement du Québec délègue aux régions la gestion des sablières et des gravières sur leur territoire.

Tableau Sommaire

Défis	Actions	Recommandations de la CRÉ SLSJ
<p align="center">Découvrir de nouveaux gisements</p>	<p>Renforcer les activités de Géologie Québec sur le terrain</p> <p>Tirer davantage parti des territoires déjà explorés</p> <p>Ouvrir de nouveaux territoires et rechercher des substances minérales non encore exploitées au Québec</p> <p>Stimuler l'exploration dans les nouveaux territoires</p>	<p>RECOMMANDATION 1 –Que le gouvernement du Québec élabore et réalise, dans les plus brefs délais, un programme en continu de cartographie visant ultimement à doter d'ici cinq ans l'ensemble du territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean de cartes géologiques au 1 :50,000.</p> <p>RECOMMANDATION 2 –Que le gouvernement du Québec réalise, en partenariat avec les organismes régionaux habilités, une couverture de relevé de sédiments de fonds de lac au Saguenay–Lac-Saint-Jean.</p>
		<p>RECOMMANDATION 3 - Que le gouvernement du Québec en partenariat avec les intervenants régionaux concernés contribue, par la mise en place d'un programme de soutien adapté à la réalité du Saguenay–Lac-Saint-Jean, au développement et au support de la prospection en y encourageant notamment des activités d'encadrement aux prospecteurs, de formation et de</p>

		communication.
<p align="center">Renforcer la compétitivité du secteur minier et maximiser les retombées</p>	<p>Appuyer les efforts d'innovation, de recherche et de développement</p> <p>Favoriser les activités de transformation</p>	<p>RECOMMANDATION 4 - Que le gouvernement du Québec encourage et soutienne le développement des minéraux industriels au Québec par la mise en place au Saguenay–Lac-Saint-Jean d'une structure nationale vouée à la consolidation et au développement de l'industrie québécoise des minéraux industriels.</p>
		<p>RECOMMANDATION 5: Le gouvernement du Québec doit assurer la pérennité des activités de CONSOREM, en le finançant adéquatement, comme outil de développement pour le Québec et la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean.</p>
<p align="center">Besoin de main d'oeuvre</p>	<p>Renforcer les programmes de formation</p>	<p>RECOMMANDATION 6:Exercer les pressions nécessaires en vue de favoriser la réintroduction d'un cours de géologie générale dans les programmes de Sciences de la nature des collèges du Québec .</p>
<p align="center">Associer les régions</p>	<p>Associer les régions au</p>	<p>RECOMMANDATIONS 1 à 7</p>

	<p>processus de développement des ressources minérales</p> <p>Consulter les régions</p> <p>Discuter avec les milieux concernés de la délégation de la gestion de l'exploitation des sablières et des gravières sur les terres publiques</p>	<p>Que le gouvernement du Québec délègue aux régions la gestion des sablières et des gravières sur leur territoire</p>
--	---	--